



ARRETE N°115/2026

Le Maire de Lapoutroie,

- Vu les articles L 2213-1 et -2, L 2542-1 à -3 du CGCT,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, (notamment la 8^{ème} partie : signalisation temporaire),
- Vu les travaux d'exploitation forestière du 19 au 21 octobre 2026 par l'entreprise SAS Exploitation Geoffrey GARNIER et Jean RINCKENBACH pour le compte de l'ONF,
- **Considérant** qu'il importe de faciliter l'accomplissement de ces travaux tout en maintenant la sécurité des usagers,

ARRETE

Art.1 : Les travaux d'exploitation forestière - débardage de la parcelle n° 2 – lieu dit « Faurupt » à Lapoutroie auront lieu du 19 au 21 octobre 2026.

Art.2 : Une portion du chemin de « Faurupt » sera fermée à la circulation. (voir plan)

Art.3 : La signalisation résultant des restrictions de circulation exposées ci-dessus sera effectuée conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière par l'entreprise SAS Exploitation Geoffrey GARNIER et Jean RINCKENBACH.

Art.4 : Le responsable du service technique, la Brigade de Gendarmerie de Lapoutroie, les Brigades vertes, l'entreprise SAS Exploitation Geoffrey GARNIER et Jean RINCKENBACH, sont chargés de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera affichée sur le tableau officiel.

Lapoutroie, le 16 octobre 2026

Le Maire,

Jean-Noël RAFFNER.



Certifié exécutoire

compte tenu de son affichage le 16/10/2026